



14 des 27 structures d'accueil privées de la petite enfance de la Martinique sont dans une situation financière délicate. C'est ce qu'a révélé le Collectif des Structures de la Garde de la Petite enfance en Martinique (COSGARM) qui regroupe la majorité de ces structures qui reçoivent 700 enfants et emploient 1600 salariés.. Ce sont principalement les dettes sociales qui font mal : les adhérents du COSGARM doivent pas moins de 1,4 M€ à l'Urssaf, l'Assedic et l'IRCOM.

Ces structures privées (mini crèches, crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants...) se sont développées parce que 20 communes sur 34 ne possèdent pas de structure d'accueil public pour la petite enfance. « Les municipalités se désengagent de la garde des enfants car cela coûte cher, notamment parce qu'il faut du personnel qualifié et que le niveau d'équipement est élevé pour respecter les normes de sécurité », explique Catherine Mélicine, la présidente du collectif. Les crèches bénéficient certes d'une aide de la caisse d'allocation familiale de 30% par enfant : « ce n'est pas suffisant » déplore marc toussaint, le président. Nous souhaitons une revalorisation de cette aide au regard de notre situation particulière : nous sommes les seules structures privées à ne pas bénéficier d'accompagnement des collectivités locales. » Or, le Département, qui gère le dossier, a annoncé qu'il manque quelque 20 000 places d'accueil d'enfants dans le département.

Le COSGARM propose une rencontre avec le Conseil général, le conseil régional, la caisse d'allocation familiale, la préfecture et les communautés de communes.